



PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES COMPETITIONS NATIONALES FEMININES

Réunion du :	Mercredi 5 novembre
à :	14h00
Président :	Claude BARRIERE
Présents :	Christine AUBERE (Autres acteurs), Yveline LALLIER, Aline RIERA (BELFA), Coralie ROYER, Claude DEVILLE CAVELLIN, Didier SUBTIL et Bertrand VOISIN
Assistent :	Déborah LAUER, Pierre NESPOUX, Laurent VAICHERE et Christophe DROUVROY (DCN), Claude DELGORGE en partie (Président BELFA)
Excusées :	Marie-Christine TERRONI, Peggy PROVOST (DTN)

1. COUPE DE FRANCE FÉMININE

TIRAGE DES 1^{ER} ET 2^{EME} TOURS FEDERAUX

La Commission,

Après étude de la liste des équipes qualifiées à l'issue des finales régionales de la Coupe de France Féminine et l'entrée des 12 équipes de Seconde Ligue, constitue 5 groupes de 16 équipes pour le tirage du 1^{er} Tour Fédéral de la compétition. Précise que ces groupes ont été constitués sur des critères principalement de niveau, mais également géographiques.

Le tirage des rencontres du 1^{er} Tour Fédéral sera effectué par Gaëtane THINEY ce mercredi 5 novembre 2025 au siège de la FFF, en direct sur FFF TV.

Les 40 matches du 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe de France Féminine sont fixés le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30.

2. D3 FEMININE

La Commission,

Prend connaissance du classement à l'issue de la 7^{ème} journée du groupe A et de la 6^{ème} journée du Groupe B de D3 Féminine.

COURRIER BOURGES FC

La Commission,

Considérant le courrier du club de Bourges FC reçu le 13 octobre 2025 demandant :

- Le report des journées concernées par les trêves internationales pour cause de joueuses étrangères sélectionnées
- Des compensations financières pour les frais engagés
- La mise en place d'une concertation avec les clubs de D3 Féminine

Considérant que conformément à l'article 33 du règlement du Championnat de France de D3 Féminine, tout club ayant au moins deux joueuses seniors retenues pour une sélection nationale française de football libre le jour d'une rencontre (à l'exception des stages) peut solliciter le report de sa rencontre sous réserve que lesdites joueuses aient participé aux deux dernières rencontres du Championnat concerné.

Considérant que l'intégration d'un club supplémentaire dans le groupe A a déjà été pris en compte avec la mise à jour des aides au déplacement versées par la FFF pour l'ensemble des clubs du groupe A de D3 Féminine pour la saison 2025/2026, sur la base de 4 €/km trajet le plus court, aller simple,

Par ces motifs,

Décide de ne pas donner suite à la demande du club du Bourges FC.

Par ailleurs, précise qu'elle envisage l'organisation d'une réunion d'échanges avec les clubs de D3 Féminine au cours de cette saison.

APPEL A PROJET

La Commission,

Prend note de la validation par le Comité Exécutif de la FFF d'un aide de 5.000 € pour les clubs de D3 Féminine (hors équipes réserves), sous réserve de répondre aux conditions fixées dans le cadre d'un appel à projet.

Transmettra prochainement aux clubs concernés les modalités de l'appel à projet pour la saison 2025/2026.

MATCHS A REPROGRAMMER

La Commission,

Compte tenu du match de cadrage Orvault SF / ESOF Vendée La Roche programmé le dimanche 16 novembre 2025 à 14h30 dans le cadre de la Coupe de France Féminine,

Conformément à l'article 5.1 du Règlement de la Coupe de France Féminine, cette compétition étant prioritaire sur toutes les autres compétitions féminines, décide de reporter à une date ultérieure les deux matchs de championnat de D3 Féminine Orvault SF / ES Molsheim Ernolsheim et ESOF Vendée La Roche / AAS Sarcelles,

Dit qu'elle étudiera la date de reprogrammation de ces deux matchs de D3 Féminine à l'issue du 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe de France Féminine.

3. CHAMPIONNAT NATIONAL FEMININ U19

La Commission,

Prend connaissance du classement à l'issue de la 6^{ème} journée de la Phase 1 du Championnat National Féminin U19.

Président
Claude BARRIERE

Secrétaire
Yveline LALLIER